

### INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Tout article envoyé à la revue devra répondre aux instructions précisées ci-dessous. Le comité de rédaction ne prendra en considération aucun article ne respectant pas ces instructions.

Pour maintenir une variété suffisante, **un même auteur ne peut pas écrire plus d'un article** dans un même numéro, ni être publié dans la revue s'il l'a été récemment ou va l'être prochainement.

Tout article doit être **inédit** (il ne peut renvoyer à une publication antérieure, la reformulation ne constitue pas un nouvel article) et soumis **en exclusivité** à la revue. Les auteurs complèteront à ce titre le formulaire d'acceptation de soumission d'un article (ci-joint). Ils sont autorisés à reproduire un article publié dans une revue (de courts extraits) dans la mesure où la référence complète de sa publication est mentionnée. De plus, les auteurs complèteront un formulaire d'autorisation de publication demandée par l'éditeur qui précise les restrictions de mise en ligne de l'article (embargo de 3 ans).

## 1. Catégories d'articles

Les articles proposés à la revue des Dossiers des Sciences de l'Éducation peuvent relever de trois catégories :

### **1.1. Article à dimension théorique et/ou méthodologique**

Ce type d'article présente un cadre théorique original ou une méthodologie associée à ce cadre, susceptibles d'orienter certaines recherches et pratiques dans les domaines de l'éducation et de la formation.

### **1.2. Article de type note de synthèse**

Ce type d'article correspond à ce qu'il est usuel de nommer une revue de question. Pour ce type d'article, il est souhaitable de ne pas proposer une présentation brute de références sur le thème considéré. Il est préférable que l'exposé soit critique, en proposant des évaluations des différentes perspectives sous lesquelles ce dernier a été traité et en montrant les articulations entre ces perspectives. Lorsqu'il s'agit d'un thème traité par des disciplines différentes, une synthèse pluridisciplinaire est souhaitée. Des revues de question quantitatives (méta analyses) seront en outre appréciées. Dans tous les cas, une grande attention est accordée à l'exhaustivité (nationale et internationale) et à l'actualité de la synthèse, ainsi qu'à la mise en évidence des apports de l'article par rapport aux synthèses antérieures sur le même thème.

### **1.3. Article à dimension empirique**

Ce type d'article présente en détail des analyses de données recueillies dans une perspective théorique et méthodologique (approches quantitatives et qualitatives) qui est brièvement, mais

explicitement, rappelée (généralement pas plus d'un tiers de l'article). Pour les recherches menées sur le terrain, on accordera une attention particulière à la qualité de la méthodologie et à la portée de généralité des résultats. Une partie de la discussion des résultats sera en ce sens consacrée à leur « élargissement » au-delà de la singularité des situations étudiées.

## **2. Anonymat**

Comme dans toute revue scientifique, l'expertise des textes proposés pour publication est réalisée en double aveugle. Ceci exige de l'auteur l'effacement systématique de toutes les marques qui permettraient à l'expert de l'identifier.

Pour garantir l'anonymat, l'auteur veillera en particulier à :

- parler de lui à la 3<sup>ème</sup> personne ;
- éliminer dans le texte tout nom propre (lieu, institution) susceptible de permettre de l'identifier ;
- faire référence à ses propres travaux plus de deux fois
- ne citer que des travaux publiés

## **3. Longueur des manuscrits**

La revue accepte des manuscrits en Français et en Anglais. Un manuscrit soumis à la revue devrait comporter de 30 à 45 000 signes, espaces non compris.

Tout le texte sera écrit en time New Roman, 12, justifié. Une numérotation des lignes et des pages sera proposée.

Pour les graphiques, tableaux et illustrations, compter 200 caractères (espaces non compris) supplémentaires par centimètre de hauteur. La largeur étant limitée à 10,5 cm, et la hauteur à 18,5 cm.

Limiter les renvois aux notes autant que possible.

## **4. Mise en page**

Tout article sera soumis avec la mise en page suivante.

### **4.1. Page de garde détachage du manuscrit** comportant :

- Le titre de l'article (Time New Roman, 12, Gras)
- Noms et Prénoms des auteurs (Time New Roman, 12)
- Fonctions, institutions et laboratoires des auteurs précités (Time New Roman, 12)
- Adresse mail
- La catégorie de l'article proposé

### **4.2. Le manuscrit :**

- 1<sup>ère</sup> page du manuscrit comportant :
  - Le titre de l'article (Time New Roman, 12, Gras)
  - Le résumé (600 caractères espaces non compris) et 5 mots clés en français (Time New Roman, 12)

- Le résumé (600 caractères espaces non compris ; le résumé en français d'un article écrit en anglais atteindra 1200 caractères espaces non compris. Ce résumé devra être rédigé par une personne dont l'anglais est la langue maternelle (native speaker) et 5 mots clés en anglais (Time New Roman, 12)
- Mise en page du manuscrit :
  - Tout le texte sera en Time New Roman, 12, justifié, interligne 1.5.
  - Le texte ne comportera aucun alinéa, retrait ou saut de ligne
  - Les différents niveaux de titre devront être indiqués par une numérotation de type : 1. ; 1.1. ; 1.1.1.
  - Les titres seront de format suivant :
    - Titre de Niveau 1 - Time New Roman, 12, Gras.
    - Titre de Niveau 2 - Time New Roman, 12, Gras Italique.
    - Titre de Niveau 3 - Time New Roman, 12, Italique.
  - Les tableaux doivent être insérés dans le document Word (ne pas insérer d'images représentant un tableau). Ils respecteront les normes APA (Voir fin de texte). Chaque tableau doit comporter un titre et une numérotation.
  - Les graphiques et images seront en noir & blanc (transmis dans un fichier à part, en format jpg ou gif). Chaque graphique ou figure doit comporter un titre et une numérotation. Une image, une figure, un graphique ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure. Dans le cas contraire, l'éditeur peut contacter la publication antérieure afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. A défaut d'autorisation, l'image, la figure ou le graphique ne pourra pas être publiée.
  - Pour améliorer la visibilité du texte, limiter autant que possible les mises en évidence, éviter d'utiliser le « souligné ».
  - Les guillemets français « » seront utilisés.
  - Limiter les renvois aux notes autant que possible.

## 5. Normes pour les références bibliographiques

La revue applique les normes de l'APA (*American Psychological Association*) aux références bibliographiques, dans la mesure où elles sont les plus répandues. Ainsi, les auteurs qui soumettent leurs manuscrits selon ces normes pourront voir leurs références publiées sous cette forme. Toutefois, une certaine souplesse est admise dans la revue, à l'exception des points suivants :

### 5.1. Références dans le texte

Un renvoi bibliographique dans le texte doit mentionner l'ensemble des noms des auteurs signataires (jusqu'à cinq) et l'année de la publication qui devra nécessairement apparaître dans la bibliographie en fin d'article. Si la même référence est à nouveau utilisée par la suite (ou s'il y a plus de cinq auteurs), il suffit de mentionner le nom du premier auteur, suivi de la mention « et al. » en italique, et la date.

Exemple pour deux auteurs : Durand & Martin (2006)

Exemple pour trois auteurs : Durand, Martin & Henry (2008) (1<sup>ère</sup> citation) et Durand *et al.* (2008) (à partir de la deuxième citation)

Si l'article cité comporte plus de 5 auteurs : Citez seulement le nom du premier auteur suivi de « *et al.* ».

En cas de confusion possible entre 2 références, citez autant d'auteurs que nécessaire.

Si vous utilisez plusieurs références dans la même parenthèse, utilisez l'ordre de la liste bibliographique. Séparez les différents auteurs par un point virgule. Séparez les dates des différents travaux d'un même auteur par une virgule.

Exemple : plusieurs études (Brown, 1992 ; Brown & Campione, 1990 ; Brown & Palincsar, 1982,1989)

Si l'auteur est un groupe ou une institution, le nom du groupe est indiqué en entier la première fois, suivi du sigle entre crochets. Les fois suivantes, seul le sigle est indiqué.

Référence à une traduction se fera comme suit : L'année de publication du texte original est indiqué, suivi de « / » et de l'année de la traduction.

Exemple. : (Dupont, 1999/2000)

La référence à plusieurs éditions d'une même publication se fera comme suit : Citer les deux années de publication séparées par « / ».

Toute citation, dans le texte, doit être présentée entre guillemets et on fera mention de la pagination de l'ouvrage dont elle est extraite.

Exemple : « Les enfants apprennent mieux lorsque les conditions de classe leur autorise de s'engager dans la tâche qui leur est proposée » (Dupont, 1990, p. 46).

## **5.2. Références citées en bibliographie**

Les normes de l'APA sont utilisées. Si besoin, se référer à ce site :

<http://www.bib.umontreal.ca/ED/Disciplines/psychologie/references.htm>

Pour des références particulières, vous pouvez vous référer au manuel de publication de l'APA 5<sup>ème</sup> édition.

Pour un ouvrage :

Nom, INITIALE DU PRÉNOM. (année). *Titre*. Ville : éditeur.

Exemple : Donnay, J. & Charlier, E. (2006). *Apprendre par l'analyse de pratiques, initiation au compagnonnage réflexif*. Namur : P.U.N.

Pour un chapitre d'ouvrage (Book section) :

Nom, INITIALE DU PRÉNOM. (année). Titre article. In INITIALE DU PRÉNOM. Nom (Ed.), *Titre livre*. (pp. page de début-page de fin). Ville: éditeur.

Exemple : De Cok, G. ; Wibault, B. & Paquay, L. (2006). Le processus de réflexion sur la pratique professionnelle : des modèles à construire. In J. Desjardin ; H. Hensler ; O. Dezutter & A. Beauchesne (Eds.), *Développer des compétences en enseignement*. Montréal: ACFAS.

Pour un article de périodique :

Nom, INITIALE DU PRÉNOM. (année). Titre article. *Titre de la revue, tomainson ou volume*, (n°), page de début-page de fin.

Exemple : Bressoux, P. (2001). Réflexions sur l'effet-maître et l'étude des pratiques enseignantes. *Les Dossiers des Sciences de l'Education*, 5(7), 35-52.

Pour des actes de colloque, séminaire, conférence publiés :

Nom, INITIALE DU PRÉNOM. (année). *Titre de la communication*. Actes du colloque « *intitulé du colloque* ». Ville : Éditeur.

Exemple : Faingold, N. (1996). Analyse de situations de travail, réflexivité et formation des enseignants. Actes du séminaire « *Politiques, pratiques et acteurs de l'éducation* ». Paris : INRP.

Pour des documents consultables sur internet : Ajouter à la suite de la citation :

Document accessible à l'adresse <adresse internet>, consulté mois année.

Pour les documents publiés sur CD-Rom : Mettre à la fin de la référence [CD-ROM]